

DELIBERATION DU CONSEIL ACADEMIQUE RESTREINT DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université de Limoges.

Vue la candidature de Monsieur Bertrand LIAGRE, professeur des universités

Délibération enregistrée sous le numéro : **590/2025/CAB**

Conseil Académique Restreint du 20 mars 2025

Sujet : Election Président du CAC restreint

L'ensemble des membres élus, après vérification du quorum et des procurations données, est appelé à se prononcer sur cette candidature, dont voici le résultat :

Monsieur Bertrand LIAGRE : 29 voix

1 bulletin contre et 0 bulletin en abstention

Monsieur Bertrand LIAGRE est élu Président du Conseil Académique Restreint de l'Université de Limoges.

Membres en exercice : 37

Nombre de votants (présents ou représentés) : 30

Fait à Limoges, le 20 mars 2025

Le Président de l'Université

Vincent Jolivet

Publié au recueil des actes administratifs du mois de mars 2025.

Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 26 mars 2025

Modalités de recours : En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges